

Caractérisation des installations septiques de Saint-Ubalde



Plan de la présentation

1. Mot de bienvenu
2. But et historique projet
3. Présentation de la firme
4. Présentation de la procédure
5. Calendrier et suite du projet
6. Non-conformité
7. Période de question
8. Mot de fermeture



But du projet

- Procéder à la caractérisation de l'ensemble des installations septiques du territoire de Saint-Ubalde
- Procéder à la mise à niveau des installations septiques lorsqu'elles sont non-conformes



But du projet

- La municipalité est responsable de l'application de la réglementation provincial en matière d'installation septique et des puits
- Les municipalités ont des pouvoirs en matière d'environnement

Avantages du projet

Propriétaires

- Permet de changer l'installation septique en répartissant la charge sur le compte de taxes;
- Permet de rassurer de futurs acheteurs ou institutions financières (si dans le processus de vente)
- Permet de faire de la sensibilisation sur les installations septiques

Historique du projet

- 2008 – 2010 : Relevé des installations septiques par le Groupe Hémisphère
- 2011 : Envoi des avis de non-conformité
- 2019 : Programme de remplacement volontaire des installations septiques
- 2021 : Formation d'un comité sur les installations septiques
- 2022-2023 : Rencontres du comité
- 2023 : Publication de l'appel d'offre et octroi du contrat
- 2024 : Rencontre publique et début du projet



Historique du projet

Comité des installations septiques

- Comité formé par la Municipalité
 - 2 conseillers
 - 3 membres citoyens provenant des lacs
 - 1 employé de la Municipalité (Directeur de l'urbanisme)
 - 1 personne embauchée pour participer à l'appel d'offres et fournir une assistance technique (Agiro)
- Organisation de 9 réunions
 - Méthode
 - Appels d'offres
 - Communication
 - Subventions



Présentation de la firme



Présentation de la procédure



Calendrier et suite du projet

Durée du projet : 3 ans (approximativement 800 fosses)

Première année : 2024

Chemin du lac Perreault
Chemin du lac Perron
Chemin du lac Fin
Chemin de la Tranquillité (Lac Sainte-Anne)
Chemin Gédéon-Perron (Lac Sainte-Anne)
Chemin du lac à la Perchaude
Chemin Clément-Savard (Lac à la Perchaude)
Rue du Boisé (Lac Émeraude)
Chemin du lac Émeraude

Deuxième année: 2025

Rue Nautique
2^e rue du Lac-Blanc
4^e rue du Lac-Blanc
6^e rue du Lac-Blanc
7^e rue du Lac-Blanc
8^e rue du Lac-Blanc
Chemin du domaine Denis
Chemin du domaine des Chutes
Chemin du Lac-Blanc
Rue de la Bernache (Lac Carillion)
Rue de la Sauvagine (Lac Carillion)
Rue du Huard (Lac Carillion)
Chemin du Lac à la Hache

Troisième année : 2026

Rang Saint-Alphonse
Rang Saint-Denis
Rang Saint-Achille
Route de Saint-Adelphe
Rang Saint-Paul nord
Rang Saint-Paul sud
Rang Saint-Joseph
Rang Saint-Georges
Rang C
Rang Saint-Charles
Route 363 sud
Boulevard Chabot
Rue Saint-Philippe
Rue Auger
Rue Lafontaine
Allée des Sportifs



Calendrier et suite du projet

Coût

Le coût pour la caractérisation sera de 579.20\$ par propriété.

- Soit le prix pour la caractérisation en plus du taux d'intérêt (maximum 6%)
- Le montant sera ajouté au compte de taxe de l'an prochain (2025) et sera réparti sur les 5 prochaines années.
- Le montant par année sera de 115,84\$.
- La Municipalité n'a pas obtenu de subventions pour le projet.
 - Une demande a été faite, mais elle n'a pas été acceptée.



Calendrier et suite du projet

Calendrier

Dates importantes :

- Prise de rendez-vous : début fin avril
- Début des visites : mai 2024
- Fin des visites : fin juin
- Réception et traitement des rapports : août à octobre
- Transmission des rapports aux citoyens : septembre à novembre
- Rapport public annuel : décembre ou janvier 2025



Calendrier et suite du projet

Réglementation

Adoption du règlement 267

- Refonte de la réglementation en matière d'installation septique
- Vise autant la vidange que la caractérisation
- Autorise la Municipalité via une firme de pouvoir faire les caractérisations



Non-conformité

Rapport

- La Municipalité transmettra le rapport de caractérisation aux citoyens
- Une lettre indiquera les travaux à faire pour rendre l'installation conforme.
- Le délais pour se conformer sera en fonction des travaux à faire et en fonction du règlement d'emprunt de la Municipalité pour la mise au norme.



Non-conformité

Programme de mise à niveau

- Le programme de mise à niveau des installations sera prêt à l'automne 2024 (règlement et formulaire)
- Couvrera l'étude de caractérisation, l'installation et le certificat de conformité
- Minimum de 5 000\$ et aucun maximum
- Sera répartis sur le compte de taxe
- La taxe est assujettie à la propriété (s'il y a vente, le nouvel acheteur devra payer)

Non-conformité

Programme de mise à niveau

- Ne s'applique pas :
 - Nouvelle construction
 - Travaux d'agrandissement ou ajout de chambre à coucher
- Travaux doivent être faits par un entrepreneur possédant une licence RBQ
- Surveillance de chantier (obligatoire depuis fin 2022)



St-Ubalde
DES MILLIERS DE POSSIBILITÉS

Questions, commentaires